

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

L'UDC et nous

Lorsque les idées de droite, comme celles de M. Schwarzenbach, deviennent une idéologie, c'est-à-dire lorsqu'elles sont conçues abstraitement, sans égard aux situations concrètes et sans respect pour le réel tel qu'il existe, elles ont de grandes chances de rejoindre l'affectivité la plus vulgaire et de prendre une forme démagogique qui, nous osons l'espérer, doit surprendre et affliger M. Schwarzenbach lui-même.

Marcel Regamey,
La Nation du 30 mai 1970

L'UDC est à la tête d'un mouvement puissant et durable de réaction populaire à l'internationalisme fusionnel des autorités fédérales et à l'immigration potentiellement illimitée que nous subissons. Elle refuse l'affaiblissement de l'armée et de la paysannerie, ainsi que l'abandon des «valeurs suisses», une expression à vrai dire assez floue et prêtant à malentendu.

Ce combat protectionniste et conservateur donne de nous une mauvaise «image» aux médias étrangers et aux bureaucrates de Bruxelles, ce qui n'est pas pour nous déplaire. Les chefs si volontiers moralisants des Etats démocratiques proches ou lointains n'apprécient pas non plus, on les comprend. A ces hommes de pouvoir qui abusent de leur force dès qu'ils en ont l'occasion, les initiatives à l'emporte-pièce de l'UDC, leur incorrection politique assumée... et leur succès populaire montrent que les Suisses sont moins pressés que leurs autorités de se laisser passer sur le corps. L'UDC est un élève turbulent, parfois excessif et brutal, qui dérange le nonron paterne de l'officialité démocratique.

Nous entretenons des relations assez contrastées avec l'UDC. Comme elle, nous plaçons pour une Confédération souveraine, neutre et armée. Comme elle, nous refusons la perspective progressiste de l'unification inéluctable des nations. N'importe quel traité doit pouvoir être dénoncé s'il se révèle à l'usage trop et trop durablement contraire à nos intérêts. Comme elle, nous refusons tout traité évolutif. Nous avons combattu du même côté, parfois en étroite collaboration, contre l'EEE, contre l'adhésion à l'ONU, contre Armée XXI, contre les casques bleus, contre Schengen.

Pourtant, nous conservons nos distances. Nous avons refusé l'initiative des minarets et celle du renvoi des criminels étrangers. Nous nous préparons à combattre l'initiative pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple. Certains de nos lecteurs se demandent s'il est bien intelligent de contrarier, de surcroît sans grand espoir d'être entendus, un mouvement vigoureux qui, en gros, défend ce que nous défendons et refuse ce que nous refusons. Ne pouvons-nous passer par-dessus des divergences de détails? Mais voilà, est-ce que ce sont des détails?

Dans les années septante, nous encourageons ces mêmes critiques en refusant les

initiatives du parti républicain et de l'Action nationale contre la «surpopulation étrangère»¹. «Comment, nous demandaient des amis proches, pouvez-vous plaider pour la défense armée du territoire et vous opposer à une initiative qui le protégera de l'invasion des travailleurs étrangers?» Même réaction à notre refus d'une police fédérale: comment pouvions-nous être pour l'ordre et contre la police? Comment pouvions-nous nous associer avec les socialistes et les gauchistes pour refuser un moyen de combat décisif dans la lutte contre le terrorisme qui, sévissant en Allemagne, en France et en Italie, n'allait pas tarder à déferler chez nous? M. Regamey s'en était expliqué à l'époque. Nous nous en expliquons à nouveau aujourd'hui, non sans mentionner que la police fédérale a été refusée et que le terrorisme n'a pas déferlé.

Nos divergences prennent toutes plus ou moins leur source dans le fait que l'UDC est un parti et nous pas. La Ligue vaudoise est un mouvement de personnes qui réfléchit et agit en toute indépendance électorale dans le souci constant du bien commun vaudois et, par extension, de l'intérêt de la Confédération. Nous ne prétendons pas être les seuls, et nous savons que notre souci est partagé par certains membres de l'UDC que nous connaissons.

Mais le fait est que l'UDC est un parti, et qu'un parti est un mouvement de masse. C'est par la masse que les candidats sont élus et qu'une initiative ou un référendum passent la rampe. Or, une masse comme telle n'est guère sensible au dialogue et à l'argumentation. Il s'agit surtout de la chauffer et de la mouvoir dans la bonne direction. Il y faut un langage émotionnel, des slogans très simples, des images qui provoquent. Il y faut aussi le discours d'urgence standard: «Si notre projet ne passe pas, et dans les délais les plus brefs, c'est l'apocalypse». L'UDC a poussé la méthode aussi loin que possible, au-delà même, de l'avis de certains.

On ne peut nier l'efficacité de sa communication en Suisse allemande. En terre vaudoise, terre de la litote, de l'ironie et de l'allusion, ses affiches et ses annonces sont ressenties comme un corps étranger. Il ne s'agit pas seulement de graphisme, car la forme n'est jamais complètement séparée du fond. On doit constater que cette communication réveille autant de sentiments glauques que de sentiments patriotiques. Il en reste des traces après les votations. C'est une responsabilité qu'on ne saurait prendre à la légère sous prétexte que la cause est bonne. Remarquons, pour être juste, que tous les partis le font plus ou moins, les socialistes autant que l'UDC, quand ils invoquent bien haut la solidarité tout en excitant sournoisement la haine pour les patrons et, plus encore, l'envie à l'égard des riches.

Le simplisme a ses avantages dans le monde brutal de la politique extérieure. Il n'en a plus, appliqué à la subtile mécanique des institutions helvétiques. Il nous

est arrivé plus d'une fois de refuser pour des motifs de forme un projet dont nous approuvions le fond.

Mais notre problème principal est que si l'UDC est quelquefois fédéraliste dans le discours, elle ne l'est que rarement dans ses conceptions et dans son action. Un parti qui se veut le porte-voix de la Suisse traditionnelle devrait pourtant privilégier cette réalité constitutive de la Suisse la plus traditionnelle que sont les souverainetés cantonales.

Seulement voilà, l'idéologie suisse de l'UDC ne place pas les souverainetés cantonales au rang de ses priorités. Dans la course au pouvoir, il faut penser *gesamtschweizerisch*: la patrie suisse, la nation suisse, l'UDC suisse à la tête de l'Etat suisse. Les cantons ne sont que des subdivisions. De plus, les passions que l'UDC sait si bien animer et orienter sont trop explosives pour supporter la limite des frontières cantonales. Enfin, la nécessité de contrôler la bonne marche des sections cantonales impose une direction unifiée. Pour tous ces motifs, aucun grand parti, surtout dans sa phase conquérante, ne peut être fédéraliste². Il est typique que l'UDC ait refusé de s'opposer à l'Espace éducatif suisse unifié, malgré les interventions vigoureuses de MM. Oskar Freysinger et Ulrich Schlüer. M. Maurer jugeait à l'époque que le thème était secondaire.

Et voici que l'UDC se présente aujourd'hui comme le sauveur de l'Ecole. En ce qui concerne «Ecole 2010», nous mènerons le bon combat aux côtés de la section vaudoise de l'UDC, qui a pris fait et cause pour l'initiative. Mais si le parti suisse entend centraliser l'école pour imposer ses bonnes idées à l'ensemble des cantons, et même si ces idées sont proches de celle d'«Ecole 2010», il n'aura pas d'adversaire plus déterminé que nous.

En résumé, nous sommes prêts pour de nouveaux combats aux côtés de l'UDC, mais nous voulons garder notre entière liberté de blâmer une propagande contraire à nos mœurs. Nous nous réservons de critiquer sans ménagement et de refuser des projets de textes constitutionnels approximatifs ou équivoques, lors même qu'ils partent d'une bonne intention.

Surtout, nous dénoncerons toujours avec alacrité toute initiative qui passera les cantons par dessous la jambe sous prétexte d'efficacité. D'abord, cette prétendue efficacité n'existe que dans la cervelle monolobe des technocrates. Le législateur expérimenté sait qu'il faut incorporer les mœurs et les usages dans les lois pour qu'elles soient efficaces. Ensuite, toute centralisation contribue non seulement à l'affaiblissement des cantons mais aussi à l'engorgement de l'administration fédérale. Vision d'avenir: des cantons étiés et une Confédération obèse. Enfin, se pose la question du long terme. L'UDC a aujourd'hui le vent en poupe. Mais qui peut dire de quoi demain sera fait? Or, si les lois passent, les compétences fédérales restent. Elles ne reviennent jamais aux cantons. Centraliser, c'est toujours, à terme, lâcher la proie pour l'ombre.

C'est notre devoir de le dire et de le répéter. Personne ne le fera à notre place. Et si nous ne le faisons pas, à quoi servons-nous?

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ Le terme allemand était *Überfremdung*, qui avait une portée émotionnelle qu'ignore la traduction française. On devrait traduire par quelque chose comme «surétrangérisation».

² Le PDC le fut en son temps, mais c'est qu'à travers le fédéralisme, il visait à conserver ce qui nous restait de chrétienté.

Un nouveau martyr

Le parlementaire fédéral bernois Ricardo Lumengo (PS) vient d'être légèrement condamné pour fraude électorale. Cette sentence a été immédiatement dénoncée et une pétition de soutien lancée par le CRAN (Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-noir). Dans *La Liberté* du 30 novembre (article intitulé: «Le voilà condamné à être un ange»), M. Pascal Bertschy écrit:

[...] *Tiens, pourquoi se scandaliser de cette condamnation et pourquoi la dénoncer? Ah! oui, où donc avais-je la tête! J'oubliais ce détail: Ricardo Lumengo est Noir, et, en tant que tel, il n'a pas le droit d'être puni pour ses éventuelles fautes.*

Dans l'esprit d'un militant antiraciste, un Noir est d'office un martyr. Voire un ange. De même qu'un Noir (ou un Juif, un étranger, etc.) constitue un démon aux yeux du raciste. Dans un

cas comme dans l'autre, le Noir ne peut être considéré comme un individu semblable à tous les autres. A ce titre, il fait penser aux personnages d'homosexuels qu'on voit dans les séries télé ou dans les films d'aujourd'hui. Toujours attachants, drôles, délicats, compréhensifs et tout.

Tel est le message, en gros, que délivrent les serviteurs du Bien: le Noir et le gay, avec quelques autres, ne sont pas comme nous. Eux n'ont pas le droit d'avoir des défauts, comme vous et moi. Pas plus qu'ils ne sauraient avoir des humeurs, de mauvaises pensées, des passions néfastes ou la tentation de commettre des actes répréhensibles. Bref ce sont des créatures à qui le Mal est interdit, selon les pros de l'antiracisme. [...]

Il est réconfortant de trouver un journaliste qui ose se moquer des antiracistes patentés.

E. J.

La Carte et le territoire de Michel Houellebecq

Le cinquième roman de l'enfant terrible de la littérature française vient d'obtenir le Goncourt après l'avoir raté de peu à deux reprises. Certains prétendent que Houellebecq a calibré son livre en vue de l'obtention de ce prix en atténuant ou supprimant toutes les formes de provocations qui firent scandale en leur temps. Mais si Houellebecq semble effectivement s'être « assagi », s'il émane de ce roman une gravité teintée d'ironie, ou encore si sa construction et ses thèmes offrent un mélange de réalisme classique et de post-modernité, il nous semble que cela ne relève pas essentiellement d'une stratégie de marketing, mais d'une évolution propre à l'auteur et d'une nécessité interne à son sujet.

Houellebecq choisit pour héros principal de son nouveau roman un artiste en arts plastiques qui va connaître un succès fulgurant, Jed Martin (nom annonçant d'emblée une dualité chez le héros entre cosmopolitisme et France profonde). Tout comme son personnage qui, « désireux de donner une vision exhaustive du secteur productif de la société de son temps, (...) devait nécessairement, à un moment ou à un autre de sa carrière, représenter un artiste »¹ (p. 123), Michel Houellebecq, qui n'a pas renoncé à ce projet balzacien, devait à un moment ou à un autre représenter un artiste confirmé. Cela lui fournit l'opportunité de broser un tableau exhaustif de l'univers culturel parisien, d'analyser les mécanismes d'un succès et d'aborder en profondeur la question de la création artistique.

Il raconte donc l'histoire assez classique de l'ascension d'un peintre et celle, moins conventionnelle, de son retrait du monde en pleine gloire. Les épisodes de la naissance de sa vocation, de son premier succès grâce à une exposition de photos de cartes Michelin remarquée par la chargée de communication de ladite firme, de sa liaison avortée avec cette dernière, de ses rapports douloureux avec son père, de ses divers cycles créatifs allant de la photo à la vidéo en passant par la peinture, de sa relation privilégiée avec un écrivain célèbre fondée sur une vocation artistique commune, et finalement de sa mort solitaire dans la maison de son enfance, ces épisodes s'égrènent dans un ordre pas toujours chronologique mais formant au final un tableau complet et cohérent. Le roman pourrait s'intituler: *Vie et mort de l'artiste Jed Martin*.

Mais cette facture naturaliste très XIX^e siècle est contrebalancée par toutes sortes de clins d'œil formels ou thématiques à la modernité et à la post-modernité et par la création de trompe-l'œil baroques à laquelle le romancier semble prendre un plaisir ludique. Nous en relèverons quelques-uns, sans prétendre à l'exhaustivité. Il y a par exemple de nombreuses mises en abyme dans ce roman: Michel Houellebecq écrit un roman qui fait le portrait (au sens figuré) d'un peintre, Jed Martin, qui, à un moment de sa carrière, revenant à une peinture figurative inspirée par l'art hollandais du XVII^e siècle, fait le portrait (au sens littéral) d'un écrivain célèbre prénommé Houellebecq. Le personnage fait le portrait de son créateur (ou de son double fictif) dans un retournement parfait du schéma normal et va de surcroît nouer avec lui un semblant de relation amicale, quasi filiale. Cette mise en scène complexe produit un puissant effet de réel et un brouillement de la frontière entre réalité et fiction, créature et créateur, résolument post-moderne (ou baroque si l'on préfère puisqu'il est vrai que les hommes n'innovent jamais entièrement) et qui, c'est un comble, n'interfère pas fondamentalement avec la tonalité classique de l'ouvrage.

En outre, Jed Martin est un peintre qui, à un moment de sa carrière réalise une série de tableaux représentant les divers corps de métiers. Or Houellebecq, dans ce dernier roman, trace aussi le portrait de représentants de divers métiers modernes gravitant autour de la société de service post-industrielle et de l'univers culturel: directeur ou chargée de communication, attaché de presse, galeriste, journaliste de presse ou de télé, romancier, etc. Cet « hommage aux métiers » et au travail est d'ailleurs la meilleure justification (sinon la seule) à l'introduction très tardive d'un nouveau personnage, le commissaire Jasselin, chargé d'élucider le meurtre de Houellebecq (fictif), sur lequel le narrateur va longuement insister avant de remettre le projecteur sur Jed dans les derniers chapitres, au risque de briser l'unité de son roman, construite jusqu'ici autour du peintre et du modèle naturaliste, en le faisant basculer dans le registre du policier avec *serial killer*.

La thématique de la création artistique est centrale dans ce roman. Du *Chef d'œuvre inconnu* de Balzac à *L'œuvre* de Zola, ce fut un artifice couramment employé par les écrivains du XIX^e siècle que de parler de la création littéraire en la transposant dans le domaine pictural. Mais ici il y a plus que la simple reprise d'un poncif littéraire, il y a son infléchissement en fonction du contexte contemporain. Houellebecq sait que dans une société vouée à l'image technique, la figure du « grand écrivain » a fait son temps et que pour donner une description fidèle du monde culturel qui compte aujourd'hui, il vaut mieux mettre sur le devant de la scène un artiste plasticien rivalisant avec Jeff Koons et Damien Hirst, plutôt qu'un romancier, même jouissant d'une notoriété mondiale. D'autre part, les énormes enjeux financiers liés au commerce des œuvres d'art permettent de mieux appréhender l'hyper-marché mondialisé de la société contemporaine et les connivences entre le marché de l'art et le marché tout court. C'est pourquoi les personnages fictifs de Houellebecq et de Beigbeder n'auront que des rôles secondaires, même si on peut considérer la demande de Jed Martin à Houellebecq de rédiger le catalogue de sa deuxième exposition comme un hommage du cadet à son aîné, et le fait de vouloir faire son portrait comme un tribut de l'art qui monte à celui qui décline.

On se retrouve donc face à un roman qui parvient à une synthèse très réussie, tant sur le plan de la forme que du contenu, entre tradition romanesque réaliste dans la lignée de Balzac et post-modernité.

Mais de livre en livre, Houellebecq poursuit non seulement une peinture exhaustive de la société occidentale, mais aussi sa description de l'homme démocratique terminal, avant que celui-ci ne bascule dans ce qu'il appelle lui-même « la post-humanité » – dont la forme romanesque ne sera plus capable de rendre compte – et avant que la nature (le monde végétal) ne reprenne ses droits sur la civilisation.

Houellebecq se souvient parfaitement de la description prophétique de l'homme démocratique selon Tocqueville:

« Je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs, dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres: ses enfants et ses amis particuliers forment pour lui toute l'espèce humaine; quant à demeurer de ses concitoyens, il est à côté d'eux, mais il ne les voit pas; il les touche et ne les sent point; il n'existe qu'en lui-même et pour lui seul, et s'il lui reste encore une famille,

on peut dire du moins qu'il n'a plus de patrie. » (p. 347-348)².

Mais il va encore plus loin que Tocqueville puisqu'il décrit en Jed Martin un homme qui, non seulement n'a plus de patrie ni de concitoyens depuis longtemps, mais qui va, sous nos yeux, perdre presque toutes ses dernières attaches, amoureuses, familiales et amicales. Et la possibilité du roman est tout entière contenue dans ce « presque » car Jed a encore un père (pas pour très longtemps) et l'exploration de cette relation filiale difficile constituera un axe fondamental du roman.

La difficulté de communication entre le père architecte, spécialiste dans la construction de villages de vacances – un hyperactif contraint à l'inactivité par la retraite et dont les actions furent toujours guidées par le sens du devoir et la frénésie de travail – et le fils – artiste contemplatif n'obéissant qu'aux messages subliminaux parasitant sa conscience – sonne juste et a quelque chose de poignant.

La filiation biologique n'étant guère satisfaisante, Jed tend à miser sur la filiation spirituelle. En l'écrivain Houellebecq, il s'est trouvé un mentor et un alter ego. Il est la seule personne qu'il désire revoir et avec qui il aimerait nouer un semblant de lien fondé sur la communauté de leur vocation artistique. Mais Houellebecq est sauvagement assassiné avant que cette relation puisse s'épanouir normalement. Au moment où Jed s'attend à tout moment à être prévenu pour la mort de son père biologique, c'est finalement la mort de ce père spirituel qu'on lui annonce.

La difficulté – allant souvent jusqu'à l'incapacité – des personnages houellebecquiens à se relier durablement et authentiquement aux autres, à tisser du lien social, conjugal ou familial, et finalement à aimer, est une constante à travers toute son œuvre parce qu'elle est, selon l'auteur, une marque caractéristique de l'homme occidental réduit par la destruction de toutes

les solidarités ancestrales à n'être qu'une « particule élémentaire ». Certes Houellebecq force le trait jusqu'à faire de son dernier héros un « égocentrique, limite autiste » (p. 129) qui vivra les trente dernières années de sa vie en reclus. L'artiste post-moderne, toujours aux avant-gardes, contraint par son travail créateur à une solitude prolongée sans même quelques collègues de travail à fréquenter, incarne peut-être mieux que quiconque cette évolution terminale. Houellebecq porte sur ce processus le regard quasi détaché (à peine nostalgique) de l'ethnologue décrivant une tribu en voie d'extinction.

Jed Martin finira sa vie absolument solitaire, reclus dans une sorte de bunker végétal. Ayant raté le coche avec Olga, la belle russe qui pourtant l'aimait, ayant perdu ses derniers repères familiaux et amicaux, il choisit délibérément le repli sur soi dans sa forteresse de province pour se consacrer à produire une œuvre artistique ésotérique qui lui survivra. L'homme chez Houellebecq, s'il n'est plus un animal politique, est encore – mais pour combien de temps? – un animal artistique.

Les « hasards » des publications et de nos lectures nous ont conduite à lire le dernier Houellebecq après avoir lu le dernier Luc Ferry, *La Révolution de l'amour*, où ce dernier voit poindre avec optimisme, sur les ruines de l'héritage des Lumières, l'avènement d'un nouvel humanisme fondé sur l'amour, et non plus sur la raison. Du romancier au philosophe, on ne peut concevoir deux visions du monde plus antinomiques. Qui de « l'imbécile malheureux » (le pessimiste) ou de « l'imbécile heureux » (l'optimiste) rend le mieux compte du monde contemporain?

LAURENCE BENOIT

¹ *La Carte et le territoire*, Flammarion, Paris, 2010.

² *De la Démocratie en Amérique*, Idée/Gallimard, Paris, 1968.

« Efina » de Noëlle Revaz

Née en 1968 à Vernayaz, Noëlle Revaz a enseigné le français et le latin à Lausanne tout en développant une riche activité littéraire. Son premier roman, *Rapport aux bêtes*, paru en 2002, a reçu de nombreuses distinctions dont le prestigieux Prix Schiller avant d'être porté sur scène et à l'écran. Avec *Efina*, Noëlle Revaz récidive avec brio en publiant un roman original et justement remarqué.

Efina est une jeune femme, amatrice de théâtre, qui mène une existence banale dans une ville quelconque. T. (on ne connaît que son initiale) est un acteur à succès, bientôt vieillissant, séducteur invétéré et personnalité à tendance égocentrique. Par le passé, T. a adressé une lettre à Efina et la jeune femme ne saurait dire si elle y a répondu ou non. Mais l'un et l'autre éprouvent le besoin de préciser leurs intentions et leurs pensées. De ce point de départ biaisé naît une correspondance qui va s'étendre au fil des années. Les messages que rédigent la jeune femme et le vieil acteur sont empreints d'un formalisme outré et contiennent souvent leur dose de malice et de perfidie. Ces lettres ne sont pas toutes envoyées mais, chez Efina comme chez T., ce courrier s'accumule, s'insinue, se croise, se répond, jusqu'à former un entrelacs serré qui les unit pour toute la vie.

Tantôt proches, tantôt lointains, T. et Efina mènent chacun leur existence en suivant la pente naturelle de leur destinée. Elle se marie, met au monde un enfant, se sépare, rencontre d'autres hommes, déménage, promène son chien. Lui vieillit, multiplie les conquêtes, joue de moins en moins et chôme de plus en plus, hante les

bistrot et les parcs publics. Ils vivront quand même quelques temps ensemble mais leur union, loin d'être un aboutissement, se dissoudra d'elle-même presque involontairement. Arrivé au soir de son ultime représentation, T. ravive une dernière fois l'éclat de sa gloire éteinte et dédie à Efina son triomphe.

Faite de phrases descriptives, sèches et rapides, l'écriture de Noëlle Revaz donne à son roman un rythme nerveux et soutenu. Volontairement, l'auteur se met à distance de ses personnages, présentant crûment leurs inconséquences et leurs petites lâchetés. Cette manière clinique de décrire leurs manies et leurs travers quotidiens, avec une pointe bien acérée d'ironie et de cynisme, s'avère souvent extrêmement drôle.

Si *Efina* est un roman d'amour, il l'est alors à contre-courant. Loin d'être fondée sur des sentiments exacerbés ou l'émotion immédiate, la relation entre Efina et T. s'inscrit au contraire dans la forme, la durée et la distance. Même si cette fidélité épistolaire ne délivre pas les deux protagonistes de leur solitude, elle les unit à vie et les ramène inéluctablement l'un à l'autre. Ce n'est pas par hasard si, à l'ère des courriels et des SMS, l'auteur leur a fait choisir la forme surannée – mais ô combien délicieuse – de l'encre et du papier pour exprimer ce lien.

Le talent de Noëlle Revaz réside non seulement dans sa grande maîtrise du langage mais également dans sa capacité à faire voir au lecteur les évidences qui se dissimulent derrière les apparences.

VINCENT HORT

Noëlle Revaz, Efina, Gallimard, 2009, 183 p.

NON au service universel

Le Département fédéral de justice et police a mis en consultation durant l'automne un projet de «disposition constitutionnelle générale concernant le service universel» (FF 2010 p. 5'187).

A la suite d'une initiative parlementaire du conseiller aux Etats grison Theo Maissen (PDC), les deux chambres du Parlement fédéral ont adopté une motion pour une «disposition constitutionnelle en faveur de la desserte de base». Fait piquant, le Conseil fédéral n'est pas favorable à cette nouvelle disposition, mais il doit tout de même donner suite à la motion et ouvrir une procédure de consultation!

Présentation du projet

Le projet entend introduire un nouvel article 41a dans la Constitution fédérale, au chapitre des buts sociaux, dont la teneur serait la suivante:

1. *La Confédération et les cantons s'engagent à ce que la population ait accès au service universel.*
2. *Le service universel comprend les biens et services de base répondant aux besoins usuels de la population, notamment dans les domaines de la formation, de l'approvisionnement en eau et en énergie, de l'élimination des déchets et du traitement des eaux usées, des transports publics et privés, des services postaux, des télécommunications et de la santé.*
3. *La Confédération et les cantons œuvrent à ce que les biens et services fournis soient:*
 - a. *disponibles dans toutes les régions du pays;*

- b. *accessibles à toute la population;*
- c. *de qualité;*
- d. *offerts à des prix établis selon des principes uniformes;*
- e. *abordables pour tous;*
- f. *disponibles de manière continue.*

En outre, la rédaction du quatrième alinéa de l'article 43a de la Constitution, consacré aux principes applicables aux tâches étatiques, serait modifiée, pour obliger les collectivités publiques à respecter les principes du service universel.

Qu'est-ce que le service universel? Le rapport explicatif le définit comme «un objectif qui doit être précisé selon des critères politiques et selon lequel l'Etat s'engage à ce que la population ait accès aux biens et services de base répondant à ses besoins usuels». Le rapport ajoute qu'il s'agit d'un mandat général adressé à toutes les collectivités publiques, et non pas d'une norme de compétence.

L'avis du Conseil fédéral

Dans le rapport mis en consultation, le Conseil fédéral ne cache pas son opposition au projet, qu'il juge inopportun, «en raison de son caractère symbolique et programmatique», ajoutant que renoncer à ce texte «n'aurait aucune conséquence négative sensible, que ce soit sur le plan pratique ou juridique»!

La conclusion du rapport du Conseil fédéral mérite la citation intégrale, tant elle met en évidence les défauts du projet:

L'article général élaboré en réponse à la motion 05.3232, en cas d'acceptation, n'aurait pas de conséquences

directes de nature économique ou sociale. Sa portée serait principalement symbolique et politique. Il n'en découlerait pas d'obligation directe de légiférer. Il est à craindre cependant qu'une accumulation de dispositions vagues, à caractère programmatique, ne finisse par affaiblir la portée de la Constitution fédérale en tant qu'instrument fondamental régissant les mécanismes de notre Etat. (Rapport explicatif pour la consultation, p. 14).

Notre appréciation

Nous partageons l'avis du Conseil fédéral sur le caractère inutile du projet d'article constitutionnel sur le service universel. Comme la disposition sur les buts sociaux (art. 41 Cst.), un tel article donne l'illusion de créer des droits en faveur des citoyens, alors que tel n'est pas le cas.

Mais il y a plus: ce projet nous paraît dangereux, car il pourrait conduire à un transfert de compétences des cantons à la Confédération. Rappelons les principes fondamentaux de la compétence primaire des cantons et de la souveraineté déléguée de l'Etat fédéral (art. 3 Cst.).

Le projet d'article, à son alinéa deux, énumère des domaines qui pourraient être concernés par le service universel, mais cette énumération est exemplaire et non pas exhaustive («notamment»). Cet article pourrait donc, à terme, être invoqué dans des domaines qui sont de la compétence exclusive des cantons. On aurait ainsi créé les germes d'une compétence générale occulte de la Confédération.

Or, à nos yeux, la desserte de l'ensemble du territoire devrait rester avant

tout une préoccupation des autorités cantonales. Le Conseil d'Etat vaudois doit par exemple se soucier des équipements et des services de la Vallée de Joux, de la Broye ou du Pays-d'Enhaut, et pas seulement de ceux de l'Arc lémanique.

Enfin, comme l'a relevé le Centre Patronal dans son excellente «Feuille jaune» (*Service d'information* du Centre Patronal du 30 novembre 2010), le projet d'article sur le service universel recèle un autre danger, celui de l'étatisation. Le service universel pourrait, un jour, signifier l'intervention universelle de l'Etat dans tous les domaines de la vie courante.

Conclusions

Le Syndicat de la communication, avec l'aide des partis de gauche, a fait aboutir une initiative populaire fédérale «pour une poste forte», sur laquelle le peuple et les cantons seront amenés à se prononcer (FF 2010 pp. 5'813 ss). Cette initiative entend notamment garantir à tous les habitants du pays «un accès rapide à toutes les prestations d'un service universel orienté vers l'avenir» (sic! – FF 2009 pp. 7'239).

Le service universel tend à devenir un thème à la mode de la politique suisse. Nous préférons pour notre part un service public efficace plutôt qu'universel.

Il reste à espérer que les milieux consultés soient, comme le Conseil fédéral, hostiles au projet d'article constitutionnel sur le service universel, et que ce projet retourne dans les tiroirs dont il n'aurait jamais dû sortir.

ANTOINE ROCHAT

L'armée Suisse est là pour se battre

Fort bien! Mais contre qui? A première vue, on ne voit pas actuellement qui tenterait de nous envahir. Aussi notre armée donne-t-elle l'impression d'être inutile. C'est pourquoi on lui cherche des raisons d'exister: intervention en cas de catastrophe naturelle, service d'ordre lors de compétitions sportives à haut risque, protection de grandes conférences internationales (Forum de Davos, Sommet de la Francophonie à Montreux). Tout cela est utile, certes, mais ce seront toujours pour l'armée des activités secondaires.

Au cours d'un de nos derniers «Entretiens du mercredi», consacré aux questions militaires, deux de nos amis relevèrent à juste titre deux conséquences heureuses de l'existence de l'armée: 1) Le service militaire est pour les jeunes Suisses l'occasion de mieux connaître le pays et demeure une source de la cohésion fédérale. 2) L'armée est l'occasion d'un mélange social bénéfique, le futur patron, l'ouvrier, le paysan, le fonctionnaire vivant ensemble la vie militaire.

Référendum: J-4

Dans la précédente édition de *La Nation*, nous annonçons le lancement imminent d'un référendum contre la nouvelle loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam). On a appris entre-temps que cette loi sera publiée dans la *Feuille des avis officiels* le 21 décembre. Le délai référendaire courra dès cette date et jusqu'à fin janvier, et c'est donc dans la prochaine *Nation* (du 31 décembre) que sera encartée une feuille de signatures.

En attendant, rendez-vous dès le 21 décembre sur le site www.impot-sur-le-travail-non.ch.

P.-G. B.

Nous estimons cependant qu'il est dangereux de trop insister sur ces conséquences positives, au risque d'en faire la raison d'être actuelle de l'existence de l'armée. Si la vie militaire est si bénéfique, comment accepter que tant de jeunes gens en soient privés? Puisqu'une proportion importante d'entre eux échappe au service militaire, pourquoi ne pas généraliser un service civil obligatoire? Et au nom de l'égalité, il serait trop injuste que les jeunes filles soient privées de cette école exemplaire de cohésion dite «nationale» et de la saine camaraderie qui naît sur les paillasses des cantonnements.

Nos lecteurs savent notre opposition résolue à toute mobilisation de la jeunesse pour autre chose que la défense éventuelle du territoire de la Confédération. Or, nous craignons que, à défaut de trouver une justification militaire à l'existence de l'armée, certains de nos responsables politiques ou militaires ne se laissent séduire par cet aspect sociologique de l'armée et s'en contentent. Ne serait-ce pas l'explication de la triste situation où se trouvent un certain nombre d'unités de notre armée qui ne disposeraient pas, en cas de mobilisation, du matériel nécessaire au combat?

Répetons donc notre affirmation: l'armée suisse est faite avant tout pour se battre. On imagine sans peine les ricaneurs, non seulement des pacifistes déclarés, mais aussi de notre *intelligentsia*: encore la nostalgie de l'armée de grand-papa! Il n'y a pas d'ennemi en vue dans une Europe définitivement unie et pacifiée. D'ailleurs, quelle résistance militaire la Suisse pourrait-elle opposer à l'époque des avions supersoniques et des missiles? Notre capacité de défense sera toujours dérisoire.

A ces objections nous opposons d'abord le fait que les guerres récente

(ex-Yougoslavie) ou actuelles (Irak, Afghanistan) sont des conflits locaux. Malgré son immense supériorité en matériel technique, l'armée américaine et ses alliés ne sont pas prêts d'en voir le bout. On a beau posséder les armements les plus sophistiqués; dans une guerre, il faut toujours finir par occuper un territoire.

En outre, il est toujours difficile de concevoir un conflit possible alors que la paix semble régner et qu'aucun voisin ne nous menace militairement. Ce fut le cas entre 1918 et 1933. On imaginait la guerre hors-la-loi et la résolution définitive des conflits réalisée par la Société des Nations. Le réveil fut rude et le retard pris par notre armée pendant ces quinze ans ne fut que péniblement et partiellement rattrapé.

Autre leçon d'histoire plus ancienne: la Suisse dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Nous sommes en «paix perpétuelle» avec la France, la grande puissance européenne. Personne ne menace nos frontières et beaucoup de cantons négligent gravement leur défense militaire. Brusque changement de décor: en 1798, les troupes de la Révolution française envahissent l'ancienne Confédération et la Suisse sera le théâtre de la guerre entre Autrichiens, Russes et Français, avant que la Confédération ne devienne en 1803 un Etat satellite de la France.

Comme le rappelait M. Jacques Perin dans *La Nation* («L'armée nécessaire et impossible», 19 novembre dernier), l'illusion d'une paix perpétuelle est largement répandue en Suisse depuis la chute du mur de Berlin en 1989. L'opinion publique a toujours de la peine, en temps de paix, à accepter les sacrifices qu'entraîne l'instruction d'une armée destinée à se battre. C'est normal.

Mais c'est le rôle des responsables politiques et militaires d'être suffisam-

ment instruits par les expériences de l'histoire et de la politique pour savoir que tout pays doit être capable d'assurer la défense de son territoire. Sinon il risque soit de devenir un Etat satellite, soit de disparaître. L'opinion publique et les médias qui prétendent la former ont toujours de la peine à accepter cette leçon de politique. Mais on est en droit d'attendre de nos dirigeants, et surtout du Conseil fédéral dans son ensemble, qu'ils n'abandonnent pas cette tâche essentielle de l'Etat.

ERNEST JOMINI

La paille et la poutre

Avec l'ECA (assurance incendie) et les Retraites Populaires, le Centre Patronal pourrait participer à la recapitalisation nécessaire de la chaîne de télévision valdo-fribourgeoise *La Télé*.

24 heures du 9 décembre, qui donne l'information, ajoute à ce sujet:

Les socialistes crient au loup. Le loup étant le Centre Patronal [...] Cosigné par des responsables cantonaux et lausannois du parti, un communiqué a précisé hier: «Si on pouvait clairement s'inquiéter de l'arrivée de Christoph Blocher dans la Basler Zeitung, il n'en demeurait pas moins que le but officiel de sa société n'était pas idéologique, contrairement au Centre Patronal vaudois, dont c'est une des principales fonctions.»

Les socialistes craignent «une menace sur la liberté rédactionnelle de la chaîne». [...]

Les téléspectateurs et auditeurs de la TSR et de la RSR apprécieront, contribables forcés confrontés qu'ils sont au monopole de l'idéologie socialiste distillée par ces deux médias d'Etat.

Ph. R.

PC du Général

Cabédita et ses amis ont eu l'heureuse idée de rééditer en un seul volume les deux ouvrages que Bernard Barbey avait consacrés à son activité à l'état-major de l'armée durant la seconde guerre mondiale: *Aller et retour*, chronique de l'officier de liaison avec le commandement de l'armée française pendant la drôle de guerre, et *PC du Général*, journal du chef de l'état-major particulier de Guisan. Avant la sortie du livre de Cabédita, *La Nation* n° 1894 a eu l'occasion d'évoquer *Aller et retour* dans une mise au point concernant l'éventualité d'une aide de l'armée française en cas d'attaque allemande; la réédition de la chronique de Barbey vient à son heure pour documenter notre prise de position. Le double livre dont nous saluons aujourd'hui la parution occupe une place originale dans les publications qui ont commémoré la mort du Général, car il présente le commandant en chef dans l'exercice de sa fonction, presque au jour le jour, dans une mise en scène qui tient du kaléidoscope et laisse par conséquent le lecteur-spectateur faire sa synthèse. Il est introduit dans le «secret des dieux» par un narrateur très au fait des

réalités militaires – il est officier d'état-major général attaché au service de renseignement de l'armée – mais aussi rompu à l'écriture car il s'est fait un nom dans le monde littéraire d'avant-guerre. Il en résulte une œuvre qui suscite une double adhésion, l'admiration pour l'intelligence, la science et les connaissances du chroniqueur et l'admiration pour l'art de l'écrivain; une satisfaction intellectuelle et un plaisir littéraire.

Les écrits de Barbey sont constamment intéressants sur le plan militaire. Ils témoignent d'un sens tactique affiné qui permet à l'auteur d'exprimer une opinion personnelle sur ce qu'il observe dans le terrain, sans être la voix de son maître. Les contacts que sa fonction lui impose de nouer, tantôt comme représentant ou accompagnant du patron, tantôt pour sa gouverne personnelle, lui permettent de brosser une série de portraits de personnalités militaires où la sensibilité et l'acuité psychologique le disputent à la finesse du trait; mais où la distance respectueuse est maintenue et l'amitié souvent transparait ou même s'exprime carrément. Le Général, quant à lui, n'est ni peint de pied en

cap, ni statufié; pas de panégyrique, ni d'hagiographie; une série de brefs portraits et d'instantanés d'où se dégage finalement l'image que nous connaissons: celle d'un homme constamment droit comme un i, humain, décidé. Un chef.

L'écrivain Barbey a mis au service de sa chronique et de son journal le talent que lui reconnaissent les milieux littéraires. Ce talent a trouvé à s'exprimer d'une manière inattendue dans un genre qui n'avait plus rien de commun avec le roman qu'appréciait la société parisienne d'avant-guerre. Demeurait certes l'art du portrait et de la notation paysagère. Mais ce talent a introduit dans la chronique militaire un style fait de simplicité, de clarté, d'élégance et de parfaite adéquation à son objet.

Dans une notice introductive, Jean-Jacques Langendorf inscrit Barbey dans une lignée de chroniqueurs qui ont suivi de prestigieux chefs militaires. Il analyse avec sa perspicacité coutumière les liens qui unissent les uns et les autres. Il conclut: «Guisan aura été une des chances de Barbey et Barbey une des chances du Général» et termine sur une

note d'humour en imaginant Charles Ferdinand Ramuz au côté du général Wille.

En 1975, la Société Vaudoise des Officiers et l'Association Semper Fidelis avaient publié aux Editions Ovaphil un choix de textes et de documents intitulé *Ecrivains militaires vaudois*. Le dernier texte présenté était l'hommage rendu par Bernard Barbey à son chef en 1954, sous le titre «Les lauriers verts du Général», cinq pages denses qu'il eût fallu ajouter aux deux œuvres republiées. Elles constituent la peinture de pied en cap qu'il n'était pas dans le propos de Barbey d'insérer dans le journal lui-même. Elles sont incontestablement les meilleures qu'on puisse lire en cette fin de commémoration.

Bernard Barbey est né à Montcherand en 1900. Il est mort à Paris en 1970, dix ans après le Général. Sa tombe est à Valeyres-sous-Rances, dans le petit cimetière familial, au pied de l'église paroissiale, à deux pas des sépultures d'Alphonse Morel et de Marcel Regamey.

PIERRE ROCHAT

Revue de presse

Mieux ici que mal ailleurs

Sur *commentaires.com* du 10 décembre, Philippe Barraud s'étrangle:

C'est une commission de l'ONU qui conclut ainsi: la Suisse est très critiquable quant au respect des droits sociaux et des droits humains, elle se rend coupable de nombreuses «violations graves» à cet égard.

C'est en tout cas ce que bon nombre d'auditeurs abasourdis de La Première sur la RSR ont pu entendre vendredi. Un véhément procureur, M. Christophe Golay, chercheur à l'Académie des droits de l'homme, dénonçait comme une violation grave le fait que ces droits ne sont pas reconnus dans la Constitution fédérale, ni dans les constitutions cantonales. Comme si cela ne suffisait pas, la Suisse a l'impardonnable culot

de ne pas s'être dotée d'une «institution nationale de protection des droits humains», alors que c'est le cas d'une centaine de pays – tous des modèles de respect des droits de l'homme, cela va de soi.

Vous en voulez encore? Le comité de l'ONU dénonce aussi les inégalités salariales, des carences dans l'aide sociale, dans l'aide d'urgence aux requérants d'asile et dans leurs conditions de vie, de l'accès des pauvres au logement et, cerise obligatoire sur ce triste gâteau, le manque de places dans les crèches, étant entendu que le droit à la crèche est le premier des droits de l'homme.

[...] L'obscur académie de M. Golay a par ailleurs, a-t-on appris, le privilège de conseiller le gouvernement suisse – et sans doute de toucher des sub-

ventions du DFAE – et n'a pas manqué de le tancer sur plusieurs autres points, comme l'accès à la santé des plus pauvres.

Cette manière de placer la Suisse parmi les cancre des droits de l'homme, sous prétexte qu'elle n'a pas truffé ses institutions de déclamations solemnelles, est tout simplement grotesque. [...]

On veut bien admettre que tout n'est pas parfait en Suisse, mais il reste qu'au chapitre des droits de l'homme, ce ne sont pas les comités et conseils de l'ONU, souvent gangrenés par des Etats-voyous, comme l'est le Conseil des droits de l'homme, qui peuvent nous faire la leçon. [...]

Que de tels énergumènes puissent conseiller le gouvernement fédéral est consternant.

Ouste!

Ph. R.

Un rappel nécessaire

Commentant l'échec en votation de l'initiative socialiste «Pour des impôts équitables», M. Pascal Broulis, interrogé par Mme Joëlle Fabre dans *24 heures* du 29 novembre, a déclaré:

[...] Sous le couvert de mettre en place des minima, on touchait à la souveraineté des cantons. Je rappelle que la Suisse n'est pas une nation, mais une Confédération de 26 cantons; chacun de ces micro-Etats lève des impôts pour financer durablement des prestations. [...]

On ne peut qu'être satisfait de cette déclaration politique très nette du président du gouvernement vaudois. Quand les politiciens et journalistes qui s'expriment dans les médias cesseront-ils, comme c'est le cas depuis quelques années, d'employer le terme national alors qu'il faut dire fédéral?

E. J.

Nuit, froid... et course à pied!

La course à pied a le vent en poupe. Un collègue chevronné adepte de course depuis vingt ans commentait récemment la forte augmentation du nombre de coureurs: on n'est plus jamais seul à courir au bord du lac, les courses sont prises d'assaut au point qu'il faut parfois s'y prendre bien à l'avance pour s'inscrire.

On constate ce succès dans des courses prestigieuses comme le marathon de New York mais également dans les courses locales. Les Vingt kilomètres de Lausanne comptaient 18 253 coureurs en 2010 contre 15 600 environ en 2007, soit une augmentation de 17% en trois ans.

Moins connu et plus modeste, le *Midnight Run* connaît aussi un beau

succès puisqu'il a réuni 1987 personnes en 2009 (+ 15% en deux ans). Sa cinquième édition a lieu samedi 18 décembre. La course emmène les coureurs dans les ruelles du centre-ville; elle leur permet accessoirement de mesurer la taille de la ville à l'aune de leur pas de course. Le nom de la course – contestable en tant qu'il récuse la langue de Molière – provient du fait que les départs de course sont donnés à la place de la Riponne à 21h, 22h et 23h selon les catégories.

Courir dans la nuit et le froid... cela rappelle des exercices militaires et paraît sans doute peu engageant, a fortiori pour un samedi soir. Mais que voulez-vous: tous les jeunes gens n'aspirent pas à s'enfermer dans des boîtes de nuit le samedi soir! Certains préfèrent l'ivresse du *Midnight Run* à celle du *Mad*. Je dois néanmoins concéder – mais c'est un point commun de plus avec un exercice militaire – que la course se termine souvent par une «bière de combat» (comprenez une bière à la taille du – forcément très grand – mérite de celui qui la boit).

Le soussigné (qui sera sur la ligne de départ à 22h) offre un abonnement d'une année à *La Nation* à qui parviendra à faire courir le *Midnight Run* à notre bien-aimé Ronchon.

Le Coin du Ronchon

Va et ne pêche plus

Certains lecteurs expriment l'avis – parfaitement respectable – que la présente rubrique pourrait, parfois, traiter d'autres sujets que de la médiocrité et de l'orientation politique des journalistes. Pour leur faire plaisir (aux lecteurs, pas aux journalistes), nous allons prendre la peine, aujourd'hui, de dire du mal des amis des animaux.

Nous ne parlerons pas de la réintroduction du lynx, du loup, de l'ours, du mammouth et du ptérodactyle au titre de la biodiversité, mais du bien-être des poissons. Des tout petits poissons. La presse *people* nous a en effet récemment appris qu'un pêcheur avait été traîné devant la justice et condamné à une amende de six cents francs pour avoir tué d'une manière non reconnue par la législation fédérale une perche qu'il venait de pêcher. Comme nous avons promis cette fois de ne pas dire du mal des journalistes, nous accordons foi à ce que le *Matin* relate de cette affaire.

On avait ri, il y a quelque temps, lorsqu'une poignée de fonctionnaires frappingues avait concocté une nouvelle loi fédérale obligeant, entre autres, à toujours détenir les animaux domestiques par deux. On s'était gaussé de ce droit au regroupement familial des

cochons et cochannes d'Inde. Aujourd'hui, on ne rit plus. On réalise que les fous sont des fous furieux et qu'un jour ou l'autre, au petit matin, à l'heure où les dealers rentrent tranquillement se coucher et où les nettoyeurs ramassent les débris du mobilier urbain massacré durant la nuit, des escouades de policiers anti-émeutes risquent d'investir notre appartement pour vérifier si nous ne détenons pas illégalement quelque canari célibataire, ou si nous n'avons pas fait disparaître dans le sac de l'aspirateur le corps d'une araignée dont le décès n'aurait pas été accompagné du suivi médical prévu par la loi.

Exagération? C'est exactement ce que l'on nous aurait dit, il y a quelques années, si quelqu'un nous avait parlé d'une amende de six cents francs pour un minuscule poisson mort. Une amende pour une truite, on aurait compris. Mais là, on nous tend une perche! Il y a de quoi faire des sauts de carpe en criant: «Arrête!» Que dit la législation fédérale sur la manière la plus efficace de harponner – toujours par deux, c'est mieux! – ces grosses bestioles nuisibles que sont les écologistes?

LE RONCHON

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

JULIEN LE FORT